

Historique de l'Enseignement des Langues Kanak (ELK) en Nouvelle-Calédonie

Les langues kanak en Nouvelle-Calédonie et dans l'enseignement

A côté du français et d'autres langues exogènes liées à l'histoire du peuplement colonial du pays, des langues polynésiennes notamment, la Nouvelle-Calédonie compte 28 langues autochtones, près d'une quarantaine en comptant les variantes et dialectes. Ce sont des langues de la famille « mélanésienne », à l'exception de deux d'entre elles : une « polynésienne » et un « créole » à base lexicale française, le tayo, parlé dans la tribu de St Louis.

Ces « langues kanak » (LK) sont présentes aujourd'hui dans les premier et second degrés de l'enseignement, ainsi qu'à l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour quatre d'entre-elles.

L'enseignement des langues et de la culture kanak (ELCK) dans le primaire tient une bonne place dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et dans la délibération n° 127 du 13 janvier 2021 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie (article 35).

En matière de formation, il est mis en place à l'Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC), un DU Mention Enseigner dans le 1er degré à préparer en 3 ans et donnant le grade de Licence. En plus du concours d'instituteurs, les étudiants de l'IFMNC peuvent être sanctionnés par ce diplôme.

Dans le second degré, les LK peuvent être présentées au DNB et quatre d'entre elles sont reconnues au baccalauréat. Depuis 2019, un CAPES (bivalent) est ouvert à ces 4 langues kanak. La formation pédagogique des lauréats (CAPES interne) est assurée par l'INSPE (ex ESPE). Six lauréats en tout, pour les sessions 2020 et 2021.

A l'université de la Nouvelle-Calédonie, plus d'une centaine d'étudiants sont inscrits chaque année, tous niveaux confondus, dans la filière LCI.

Si nous pouvons qualifier la situation de « satisfaisante », nonobstant une harmonisation indispensable entre les collectivités provinciales, elle est en fait le résultat d'un long « combat » que nous allons présenter.

Survivance historique

S'agissant de la situation des LK en général, de leur enseignement en particulier, nous pouvons distinguer, au regard de leur considération (ou non), 3 grandes périodes : une période de négation, une période de « combat » et une période de reconnaissance institutionnelle.

Période de négation :

début de la colonisation aux années 60
Elle aura duré plus d'un siècle (1853-1969), avec une première sous-période, du **début de la colonisation à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.**

Cette période sera celle des **discriminations envers les langues kanak**, tempérées dès le départ par l'action des missionnaires protestants.

En effet, elle se caractérise par une divergence Administration coloniale-Missions concernant l'attitude face aux langues autochtones.

Autant les dernières, en particulier la Mission protestante sous tutelle de la Société des Missions de Londres d'abord, de celle de la Société des Missions de Paris ensuite (1891), se sont appuyées dès le départ sur les langues indigènes pour leurs actions d'évangélisation (*les traductions bibliques constitueront des éléments majeurs de cette politique*), autant la première les a combattues au travers de décisions discriminatoires⁽¹⁾ car les considérait comme un frein au développement et à l'évolution des indigènes.

L'autorité coloniale ne faisait en fait qu'appliquer la politique de l'Hexagone à savoir l'unification nationale par l'unité linguistique.

Les années 50-60 constituent la deuxième sous-période. Elles seront marquées par un début d'ascension sociale des Mélanésiens et un réveil identitaire kanak. Découlant des premières mesures en faveur des Kanak⁽²⁾ s'ensuivra en effet une période d'une pseudo-ascension sociale de ces derniers. Le début de cette période, dite de "l'après-guerre", constitue une des étapes marquantes dans l'évolution statutaire des indigènes, avec la disparition de toutes les formes d'oppression institutionnalisées que M. Leenhardt n'hésitait pas à qualifier "d'esclavage".

Mais paradoxalement, au fur et à mesure que l'école officielle fera des progrès, s'implantant notamment en tribu avec les "moniteurs", **l'entreprise d'alphabétisation** dans les langues indigènes régressera. Les Mélanésiens prenaient en fait conscience que **l'instruction constitue un pouvoir**. Pour "réussir" il faudra "faire des études", et cela suppose une bonne maîtrise du français, la langue d'enseignement. Les langues indigènes sont bannies même des cours des écoles publiques où la scolarisation se déroule entièrement en français.

Ces mesures sont censées donner les mêmes chances à tous. Pour autant, les écoles privées protestantes ont toujours laissé leurs enseignants utiliser les LK dans leur pratique.

► Mais bientôt l'ascension sociale des Kanak est jugée insuffisante, voire fictive. On constate aussi que l'école joue un rôle essentiel dans le phénomène évident d'acculturation. Il s'agit ici d'un tournant dans la mesure où les Kanak veulent infléchir leur destin.

Période de combat : les années 70-80

C'est la période des revendications.

Des revendications culturelles d'abord, durant les années 70, pour une reconnaissance de l'identité kanak. Avec le « boom du nickel », et l'afflux au pays d'Océaniens et de métropolitains, venant s'ajouter aux communautés déjà présentes (Indonésiens, Vietnamiens, Antillais ...), les Kanak, devenus minoritaires, sous l'impulsion d'un certain Jean-Marie Tjibaou, accentuent leur action pour une reconnaissance officielle de leur culture. Une attitude correspondant à l'émergence d'idées nouvelles qui caractérisent l'après 68 en Métropole, notamment la reconnaissance des cultures minoritaires. Le Festival « Mélanésia 2000 » (1975) constituera l'aboutissement de cette revendication où les Kanak se reconnaissent pour la première fois comme « peuple ». Et la promotion des langues « vernaculaires » s'inscrit dans une perspective de « promotion mélanésienne ».

Avec le concours et le soutien de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), des structures et autres organismes culturels, linguistiques au service de cette promotion voient le jour : l'Institut Culturel Mélanésien (ICM), le Bureau des Langues Vernaculaires (BLV) (1979), chargé d'étudier la mise en place d'un enseignement des langues vernaculaires.

Très vite « l'inadéquation des méthodes d'enseignement en milieu mélanésien » est pointée du doigt, tout cela dans un climat politique difficile, préfigurant les « événements » à venir.

Dans les années 80, la revendication culturelle va se muer en revendications pédagogiques. Ce sera une période assez mouvementée où le mouvement progresse en matière scolaire s'oriente résolument vers une remise en cause de tout le système éducatif... L'introduction de la langue maternelle à l'école se pose, non plus pour des questions identitaires, mais pour des raisons pédagogiques. Les avantages du bilinguisme sont mis en avant...

Mieux encore, on semble se persuader, se basant sur une certaine littérature en la matière, qu'une meilleure acquisition du français passe par une meilleure maîtrise de la langue maternelle.

Les dispositions interdisant l'enseignement et les publications en langues indigènes sont abrogées (1984).

En dépit de certaines initiatives pédagogiques entreprises dans le prolongement des décisions officielles, apparaissent les « écoles populaires kanak » (EPK) où les enseignements sont dispensés aux jeunes enfants dans leur langue maternelle. Nous sommes en pleins « événements » ...

Les revendications en matière de langues, après avoir été culturelles, d'identité, pédagogiques, **se confondent peu à peu avec celles politiques** qui se concluront par les accords politiques de Matignon et Oudinot (1988).

Période de reconnaissance institutionnelle : les années 90 à aujourd'hui

Les années 90 à aujourd'hui, c'est la période des mesures officielles en faveur des LK. C'est la période d'une certaine « normalisation » (processus) des langues kanak dans le système éducatif⁽³⁾.

C'est l'époque de « l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques », de la promulgation de textes et décisions pro langues kanak : introduction de 4 d'entre elles dans les épreuves du baccalauréat du second degré (1992)⁽⁴⁾, institution en tant que « langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie » (1998 AN)⁽⁵⁾, ouverture à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'INALCO (qui a apporté son expérience sur le sujet), de la filière Langues et Cultures Régionales (LCR) (1999)⁽⁶⁾, reconnaissance officielle de l'ELK (2005)⁽⁷⁾, figuration dans le projet éducatif calédonien⁽⁸⁾, création d'un concours externe spécial de recrutement des professeurs des écoles (PE-LCK, 2006), création de l'Académie des langues kanak (2007) chargée de venir en appui de l'ELK, les LK dans les concours administratifs (en épreuve facultative, au choix avec l'anglais, l'espagnol, société kanak et informatique) ... et enfin, plus récemment, création d'un CAPES-LK⁽⁹⁾ ouvert aux 4 langues kanak enseignées en lycée (2018) avec un premier concours en 2019. Et des capésiens en langue et culture kanak (2020).

Des cours de LK pour adultes

En marge de l'ELCK (concernant les élèves et étudiants), il est mis en place, depuis cette année par l'ALK, des cours de langues kanak pour adultes.

Ces cours sont ouverts aux non-locuteurs. Même s'il pouvait déjà exister des cours de LK par ailleurs, dans le cadre associatif notamment pour un réapprentissage, il s'agit de la première expérience en direction des « non locuteurs ». L'idée, c'est que les LK ne restent pas confinées aux locuteurs.

Ces cours ont été initiés par l'ALK, dans le cadre de sa mission de « concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues kanak ».

La LK enseignée est le drehu, la langue de Lifou, principalement du fait qu'elle dispose d'une **méthode d'initiation** ⁽²⁰²¹⁾.

La méthode vise surtout l'apprentissage de la langue par des non-locuteurs. Mais elle convient aussi au réapprentissage pour ceux qui l'ont perdue. Elle peut également intéresser les enseignants de LK, tant pour leur pratique que pour l'élaboration d'une grammaire pédagogique.

La méthode a pu surprendre les apprenants habitués à la grammaire traditionnelle française dont la terminologie « article, nom, verbe ... » sont volontairement écartées.

On apprend en parlant (au contact des/ avec les locuteurs).

On part aussi du principe que **la langue ordinaire peut servir de métalangue** (vocabulaire technique pour décrire la langue).

L'opération cours de drehu a été un succès puisqu'à la place d'un groupe de 12 personnes au départ, on a dû créer 3 groupes et refuser des personnes. Un public constitué de conjoints de Kanak, de non-locuteurs comme de locuteurs, de locuteurs passifs ... Une demande donc qui a amené l'ALK à projeter de reconduire l'opération avec d'autres LK.

Je pense personnellement que les cours de langues pour adultes (locuteurs, ou non) devraient être encouragés... •

En résumé, des « idiomes indigènes » qu'il fallait bannir des écoles (décret Guillaud), aux « langues d'enseignement » (accord de Nouméa), quelle (r)évolution ! C'est le fruit d'un combat permanent en leur faveur. Et je voudrais associer à ce « combat », les linguistes et anthropologues enseignants-chercheurs de l'INALCO et/ou du CNRS (C. Lercari, M. Aufray, J. de La Fontinelle, J. Vernaudon, C. Moysse-Faurie, F. et J-C. Rivière, A. Bensa, P. Godin...).

Après avoir été combattues pendant plus d'un siècle, puis considérées quelque temps comme un dérivatif pour calmer les revendications indépendantistes, les langues kanak, à travers l'ELCK, apparaissent désormais comme un enjeu de société, comme un des **éléments indispensables à la construction du destin commun** que promet l'accord de Nouméa. Tout n'est pas gagné pour autant. Si sur le papier les choses sont claires, il n'en est pas de même s'agissant de la mise en œuvre, notamment en matière de co-officialité prévue dans les textes.

(3) ... tant en termes linguistique qu'institutionnel. (4) Pour cela, il a fallu demander l'extension de la Loi Deixonne relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux aux langues mélanésiennes de NC (décret d'extension n°92-1162 du 20 octobre 1992). (5) Les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. (6) Actuellement LCO, un parcours de la licence Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales (LLCER-LCO). (7) ... après une expérimentation, suivie d'une évaluation avec des résultats positifs. (8) Concernant l'ELCK dans le primaire, la délibération n°127 du 13 janvier 2021 en fixe ainsi l'organisation : un accompagnement, un apprentissage ou un approfondissement de la pratique en langue kanak à l'école maternelle, à raison de 7 h hebdomadaires ; un enseignement des langues kanak et en langue kanak à l'école élémentaire, à raison de 5 h hebdomadaires. Et ce en fonction des réalités culturelles et linguistiques de chaque province. Pour traduire leur caractère de langues d'enseignement, les langues kanak sont enseignées à travers différents champs disciplinaires. (9) Par arrêté ministériel de l'éducation nationale du 17 octobre 2018. (10) Qene drehu, Méthode d'initiation, élaborée en 2001, par une équipe d'enseignants coordonnée par C. Lercari, MC à l'UNC, détaché de l'INALCO.